

LA RESTAURATION

FICHE DE RÉVISION

SCANNE-MOI!



3

POINTS CLÉS



RÉSUMÉ - LA RESTAURATION

1. Louis XVIII : le retour de la royauté en France

Le terme de Restauration désigne le retour de la monarchie en France après l'abdication* de Napoléon 1^{er}. Le roi Louis XVIII monte alors sur le trône et met en place une **monarchie constitutionnelle*** qui s'appuie sur deux assemblées, la Chambre des députés et la Chambre des pairs. La **répartition des pouvoirs entre le roi et ces assemblées est fixée par un texte qu'on appelle la Charte***. Mais Louis XVIII est un roi impopulaire : son image est marquée d'une part par sa fuite en Belgique lors du bref retour de Napoléon 1^{er} au pouvoir en 1815 et d'autre part par les traités que les autres monarchies européennes imposent à la France à la suite de leur victoire sur l'Empire. Pourtant, avec son premier ministre, le duc de Richelieu, Louis XVIII obtient le départ des troupes étrangères ayant envahi le pays après la défaite de Napoléon. Les finances du royaume sont rétablies et l'armée réorganisée. Le roi embellit Paris en faisant par exemple bâtir la chapelle expiatoire en mémoire des victimes de la Révolution française.

2. Charles X, un roi plus autoritaire

À la mort de Louis XVIII en 1824, c'est son frère qui devient roi sous le nom de Charles X. Favorable au retour d'une **monarchie absolue*** et renforcé par les succès militaires remportés par l'armée française contre l'empire ottoman, Charles X pense qu'il dispose d'un **soutien populaire suffisant pour accroître ses pouvoirs**. Il décide alors de dissoudre une des assemblées, de supprimer la liberté de la presse et de retirer le droit de vote à de nombreux citoyens. Aussitôt, c'est l'**insurrection** : une partie du peuple de Paris s'empare violemment de la capitale les 27, 28 et 29 juillet 1830. Connues sous le nom de « **Trois Glorieuses** », ces journées d'affrontement conduisent Charles X à abdiquer et à s'exiler en Angleterre.

3. La monarchie de juillet

À la suite de ces évènements qui marquent la fin de la Restauration, un nouveau régime est instauré sous le nom de « **monarchie de Juillet** » : C'est Louis-Philippe 1^{er}, le cousin de Charles X qui lui succède. Plus proche du peuple et sensible aux idées révolutionnaires, le nouveau roi maintient la Charte, rétablit le drapeau tricolore et met fin à la censure. Il rend aussi le droit de vote plus accessible à la **bourgeoisie***. S'ouvre alors une période de stabilité politique et de prospérité économique qui voit la France se transformer : le ministre Guizot fait construire des voies ferrées, modernise Paris et développe l'industrie. Une loi interdit le travail des enfants de moins de huit ans. En 1833, la loi Guizot crée une école primaire gratuite dans chaque commune. Mais le roi vieillit ; Guizot s'oppose à l'élargissement du droit de vote et de mauvaises récoltes provoquent une crise économique, fragilisant le pouvoir. L'opposition républicaine réclame des réformes et la révolte gronde. Le 22 février 1848, l'interdiction d'un **banquet populaire à Paris déclenche une émeute qui débouche, suite à une fusillade sanglante dans le quartier des Capucines, sur un soulèvement général**. Deux jours plus tard, Louis-Philippe, dernier roi de France, abdique et part en exil.

DATES PRINCIPALES



1814

Abdication de Napoléon et début de la Restauration, Louis XIII instaure une monarchie constitutionnelle



1824

Mort de Louis XVIII et accession au trône de Charles X



27, 28, 29 juillet 1830

Les « Trois Glorieuses », abdication de Charles X



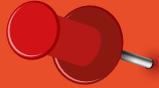
24 février 1848

Louis-Philippe I^{er} abdique suite à une révolution, début de la 2^{ème} République



1830

Fin de la Restauration, début de la « monarchie de Juillet » avec Louis-Philippe I^{er}



MOTS CLEFS & DÉFINITIONS

- ABDIQUER** ➤ Renoncer au trône.
- BOURGEOIS** ➤ Qui appartient à la bourgeoisie, une classe sociale en expansion au XIX^{ème} siècle et caractérisée par les profits qu'elle tire de ses activités, essentiellement dans l'industrie et le commerce.
- LA CHARTE** ➤ Contrat qui définit les droits et les devoirs du roi et des assemblées.
- MONARCHIE ABSOLUE** ➤ Régime politique où le roi a tous les pouvoirs. Le symbole de la monarchie absolue en France reste Louis XIV qui régna de 1643 à 1715.
- MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE** ➤ Régime politique où les pouvoirs sont séparés entre le roi et des assemblées.